

## LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE AU SERVICE D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALISÉE DANS LES GRANDS SITES DE FRANCE

**Soline Archambault** - *Directrice du Réseau des Grands Sites de France*

**Marion Courdoisy** - *Chargée de mission paysage et transition énergétique au Réseau des Grands Sites de France*

### ***Messages clés***

Le Réseau des Grands Sites de France regroupe 53 paysages qui représentent 1,7% du territoire. Ces sites concilient préservation et développement économique local grâce à une gestion concertée par les collectivités.

Pour maintenir leur habitabilité, ces territoires doivent s'adapter à des bouleversements concrets (recul du trait de côte, stress hydrique, dépérissement forestier).

Ces sites s'engagent dans la transition énergétique, mais l'implantation d'énergies renouvelables y reste complexe.

Entre objectifs nationaux et acceptabilité locale, ces sites protégés deviennent des terrains d'expérimentation pour articuler la production d'énergie et la sauvegarde de la biodiversité paysagère.

Les Grands Sites de France sont des paysages emblématiques connus de tous pour leur beauté. Engagées auprès de l'État dans la politique nationale des Grands Sites de France, les collectivités locales qui en sont gestionnaires œuvrent à leur préservation, leur gestion au quotidien et à long terme ainsi qu'à leur mise en valeur dans le cadre d'un projet de territoire concerté, transversal et cohérent. Face à la multiplication des projets éoliens et photovoltaïques au sol de grande dimension sans prise en compte du paysage, les élus du Réseau des Grands Sites de France ont adopté une position qui appelle à une meilleure prise en compte du paysage dans la planification de la transition énergétique. Pour aller plus loin, le Réseau des Grands Sites de France a mené, en partenariat avec le ministère en charge de l'Environnement et l'ADEME, l'expérimentation nationale "Paysage et transition énergétique dans les Grands Sites de France". Elle a visé à identifier, à partir de stratégies paysagères de transition énergétique (plans de paysage transition énergétique ou autres outils) élaborées par et pour des Grands Sites de France volontaires, des recommandations méthodologiques permettant aux collectivités de favoriser des projets de transition énergétique (maîtrise de la demande d'énergie et énergies renouvelables) respectueux des valeurs paysagères locales et de disposer d'arguments pour écarter les autres. Cette démarche encore exploratoire a montré sa pertinence pour permettre aux territoires d'opérer des choix éclairés et acceptés. Elle vise à s'inscrire dans la mise en œuvre de la transition énergétique indispensable pour lutter contre le changement climatique sans renoncer à préserver l'identité du territoire et la qualité du cadre de vie.

## Introduction

De la Baie de Somme, paysage en mouvement entre ciel, terre et mer au Marais poitevin, alliance délicate de l'eau et du végétal en passant par les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, mosaïque de champs multicolores affleurant la falaise, les cinquante-trois sites rassemblés au sein du Réseau des Grands Sites de France ont en commun d'être des paysages d'exception. Sublimes ou pittoresques, grandioses ou intimistes, subjuguants ou apaisants, les Grands Sites de France sont constitués d'un ou plusieurs sites protégés par leur classement au titre de la loi du 2 mai 1930 sur "la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque". Cette protection à l'échelle des sites classés implique que toute modification de l'état ou de l'aspect du site est subordonnée à une autorisation spéciale des autorités régaliennes. Les Grands Sites de France sont aussi soumis à une forte fréquentation, qui, si elle n'est pas maîtrisée, peut entraîner une dégradation. En complémentarité de la réglementation, cette démarche volontaire de gestion par les collectivités locales, en partenariat avec l'État, permet de trouver un équilibre entre la préservation du site, l'accueil d'un très large public et le développement économique local. Les collectivités mènent des projets de territoire concertés, transversaux et cohérents à une échelle généralement plus large que le(s) site(s) classé(s). Le label « Grand Site de France », attribué par le ministre en charge de l'environnement, vient reconnaître l'engagement des collectivités locales et la qualité du projet de territoire. Il est remis pour une durée de huit ans renouvelable. Paysages tout à la fois protégés, évolutifs et habités, les Grands Sites de France constituent des laboratoires d'une gestion durable des territoires ruraux. Ils représentent 1,7 % du territoire national, réunissent 1,2 million d'habitants et accueillent plus de 40 millions de visiteurs chaque année. En reflétant la richesse et la diversité paysagère de la France, ils sont constitutifs de son attractivité internationale.

Les Grands Sites de France étant tous singuliers, la démarche dans laquelle ils sont engagés repose sur une approche qui s'adapte aux spécificités de chaque territoire. Les projets de territoire sont fondés sur la connaissance et le respect des valeurs du paysage ainsi que sur la concertation. Les valeurs paysagères intègrent la valeur patrimoniale que reconnaît le classement du site au niveau national ainsi que l'attachement porté au territoire par les acteurs au niveau local qui résulte d'une perception sensible, aussi appelée "esprit des lieux". Elles permettent d'accompagner les évolutions auxquelles les sites sont soumis en préservant ce qui fait leur singularité.

Comme partout dans le monde, pour maintenir l'habitabilité des territoires, les Grands Sites de France sont confrontés à deux défis. Ils doivent s'adapter aux conséquences du changement climatique. Les gestionnaires font émerger des stratégies pour renforcer la résilience : dialogue territorial face au recul du trait de côte, au stress hydrique et à la hausse de la salinité des terres en Camargue gardoise ; laboratoire forestier dans un contexte de dépérissement des massifs forestiers lié aux canicules répétées et à la sécheresse à Bibracte - Morvan des Sommets ; évolution d'une station de ski face à la raréfaction des ressources en eau et en neige à Montségur ; etc. Ils doivent aussi s'inscrire dans les engagements nationaux et internationaux visant la neutralité carbone. Il s'agit de parvenir à l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines par la transition énergétique et leur absorption par les puits de carbone. Si les Grands Sites de France, composés à 56% de forêts et de milieux semi-naturels (contre 34% à l'échelle nationale) et à 35% d'espaces agricoles dont 30% consacrés aux prairies (contre 25% au niveau national), assument une fonction de puits de carbone en œuvrant pour la préservation de paysages de qualité aux écosystèmes variés et en privilégiant une agriculture de haute qualité paysagère et environnementale, ils doivent également contribuer à la transition énergétique.

Rapports successifs du GIEC mettant en évidence la rapidité du changement climatique et l'urgence d'agir en matière d'atténuation et d'adaptation ; actualisation régulière des engagements internationaux, européens et nationaux en faveur de la transition énergétique ; prise de conscience généralisée dans notre pays de l'enjeu climatique auquel il faut répondre à court, moyen et long termes, notamment par la transition énergétique ; évolutivité du cadre législatif et réglementaire visant à accompagner et faciliter la diversification et le déploiement des énergies renouvelables ; émergence au niveau national des publications, espaces de dialogue et projets cherchant à croiser les enjeux de paysage, de patrimoine, de biodiversité et de transition énergétique ; multiplication et diversification des projets des opérateurs d'énergies renouvelables ; etc. Si le contexte très évolutif oriente vers une mise en œuvre rapide de la transition énergétique, sa spatialisation peine à se concrétiser, au-delà de la déclinaison des objectifs quantitatifs dans les documents de planification locaux (SCRADDET, SCoT, PCAET). D'un côté, la sobriété manque de prise en compte et de moyens. De l'autre, les énergies renouvelables rencontrent des difficultés d'acceptation locale notamment par insuffisance de concertation et d'appui sur les spécificités paysagères locales. Malgré plusieurs tentatives de planification de l'éolien depuis 2010, 70%<sup>1</sup> des contentieux relatifs à des projets éoliens restent basés sur un motif paysager, lié notamment à des questions de covisibilité et de saturation visuelle.

---

<sup>1</sup> Donnée extraite d'une étude réalisée par le ministère en charge de l'Environnement, 2023.

Les espaces protégés pour leur richesse paysagère ou environnementale font partie intégrante des enjeux. Ils accueillent déjà 11%<sup>2</sup> des éoliennes terrestres et 22 %<sup>2</sup> des centrales photovoltaïques au sol. Cette dynamique est amenée à se poursuivre. Parmi les zones d'accélération des énergies renouvelables potentielles définies par les communes dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, 9%<sup>2</sup> de celles concernant l'éolien terrestre sont en espace protégé. Ce chiffre s'élève à 15 %<sup>2</sup> pour les zones concernant le photovoltaïque au sol. En conséquence, parvenir à articuler deux objectifs d'intérêt national que sont la transition énergétique et la préservation des paysages et de la biodiversité y est absolument crucial et en fait des terrains d'expérimentation particulièrement intéressants.

## **I. Pourquoi expérimenter la transition énergétique par le paysage dans les Grands Sites de France ?**

Par le choix d'un développement local maîtrisé reposant sur la qualité exceptionnelle de leur paysage, les Grands Sites de France ont historiquement une pratique établie en faveur de la sobriété. Pour accueillir des visiteurs dans des sites préservés et favoriser des expériences immersives, ils portent des opérations de réhabilitation et de désaménagement où la sobriété est au service de la beauté du site. Ils cherchent à allonger la durée de séjour, à réduire la place de la voiture dans les sites et à favoriser le recours aux déplacements doux ou partagés, contribuant ainsi à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Les Grands Sites de France encouragent également des formes bâties, des espaces publics et des architectures de qualité. À travers des réhabilitations exemplaires, des chartes paysagères et architecturales et l'accompagnement des porteurs de projets, ils encouragent une gestion économe de l'espace et le recours aux matériaux et savoir-faire locaux. Ils cherchent aussi à maintenir et accompagner une agriculture et une sylviculture de haute qualité paysagère et environnementale. Par l'animation territoriale, le développement de stratégies territoriales ou l'accompagnement individuel, les Grands Sites de France favorisent des pratiques sobres pouvant intégrer une production raisonnée d'énergies renouvelables. Enfin, ils cherchent aussi à valoriser les productions locales et à soutenir l'entrepreneuriat de territoire ancré dans les spécificités locales. Par la communication, la valorisation dans les maisons de site ou l'accompagnement des porteurs de projets, les Grands Sites de France souhaitent aussi favoriser les circuits-courts et le maintien ou la création d'emplois locaux. Ces actions nécessitent d'être poursuivies et amplifiées pour répondre aux défis climatiques.

L'accueil de la production énergétique, quant à elle, a constitué un défi politique déstabilisant qui a nécessité une mobilisation collective. Si plusieurs Grands Sites de France ont développé ponctuellement des projets d'énergies renouvelables de petite dimension, les gestionnaires subissent massivement depuis le début des années 2010 la pression des développeurs souhaitant installer des projets dans les périmètres des Grands Sites de France ou à leurs abords avec de fortes covisibilités. Ces démarches, souvent élaborées de manière opaque, sans prise en compte du paysage, ont heurté les projets locaux et ont pu provoquer des dissensions entre les habitants et au sein des gouvernances. Par exemple, au Puy Mary – Volcan du Cantal, un projet de parc comprenant neuf éoliennes a été initié à proximité du Grand Site de France en 2012. La mobilisation

---

<sup>2</sup> Donnée extraite d'une étude réalisée par PatriNat pour l'Observatoire Enr et biodiversité animé par l'ADEME et l'OFB, France hexagonale et Corse, septembre/octobre 2025.

des élus locaux, des habitants et du Réseau des Grands Sites de France, notamment via la commande d'une expertise paysagère indépendante, a alimenté le rejet du projet par le tribunal administratif au titre du paysage en 2020. Face à la multiplication de ces projets, le Réseau des Grands Sites de France a accompagné ses membres à travers différents travaux<sup>3</sup>: En parallèle, les élus du Réseau des Grands Sites de France ont adopté une position officielle relative à l'éolien et à la transition énergétique en 2018 pour appeler à une meilleure prise en compte du paysage et de la dimension locale dans sa planification. Cette position a été actualisée en 2023 et 2025 pour intégrer l'ensemble des énergies renouvelables. Elle rappelle que les Grands Sites de France sont engagés pour prendre pleinement leur part dans une transition énergétique portée par les territoires, adaptée aux spécificités locales et qui intègre les enjeux du paysage ; que le paysage doit être reconnu comme un facteur majeur des choix à opérer et que la démarche paysagère est une méthode efficace ; que la sobriété doit être une priorité et que parmi le mix des énergies renouvelables, l'éolien et le photovoltaïque au sol ne sont pas des choix de première intention. Elle demande également à ce que les gestionnaires soient informés et consultés lors des projets énergétiques. Cette position, a conduit le Réseau des Grands Sites de France à contribuer aux débats nationaux. Par exemple, en mars 2023, suite à une mobilisation des élus et des partenaires du Réseau des Grands Sites de France, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a inscrit la demande d'avis des gestionnaires des Aires protégées et des Grands Sites de France lors de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Pour davantage favoriser une transition énergétique concertée et compatible avec des sites à haute valeur patrimoniale et réduire les tensions observées en l'absence d'orientation territoriale concertée, en 2019, une voie expérimentale a été proposée aux Grands Sites de France par le ministère en charge de l'Environnement, rejoint par l'ADEME en 2023. Elle s'est appuyée sur ces sites, porteurs de projets intégrés et à long terme et disposant de gouvernances solides afin de favoriser l'émergence sur le terrain de propositions constructives avec une réelle exigence qualitative. Animée par le Réseau des Grands Sites de France, cette expérimentation a permis de faire émerger dans des sites volontaires des stratégies qui permettent de concilier les enjeux paysagers et énergétiques en s'appuyant sur la démarche paysagère, expérimentée depuis plus de vingt ans.

## **II. Comment agir pour mettre en œuvre une transition énergétique respectueuse des paysages ?**

L'expérimentation nationale "Paysage et transition énergétique dans les Grands Sites de France" a identifié des recommandations méthodologiques permettant aux collectivités de favoriser des projets de transition énergétique (maîtrise de la demande d'énergie et énergies renouvelables) respectueux des valeurs paysagères locales. L'expérimentation a intégré deux volets. Le premier, local, a été conduit par des Grand Sites volontaires qui ont élaboré un plan de paysage transition énergétique ou d'autres outils (stratégie territoriale énergétique, aire d'influence paysagère relative à l'éolien ou au photovoltaïque au sol, etc.). Le second, national, a été animé par le Réseau des Grands Sites de France en partenariat avec le ministère en charge de l'Environnement et

---

<sup>3</sup> Actes des Rencontres annuelles en 2015 et 2016; recueil d'expériences contribuant à la transition énergétique tout en étant compatibles avec l'acceptabilité paysagère et sociale en 2018 ; document-cadre "Le paysage au cœur de la démarche des Grands Sites de France" (2019); guide pratique "La démarche paysagère dans les Grands Sites de France - Méthode et pratiques" (2022)

l'ADEME pour accompagner, capitaliser et valoriser ces expériences. Les retours d'expériences croisés ont permis de faire émerger des recommandations pour accompagner les collectivités et acteurs d'un territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie paysagère de transition énergétique locale tout au long des différentes étapes de la démarche : commande, diagnostic, stratégie, mise en œuvre.

La première étape d'élaboration d'une stratégie paysagère de transition énergétique consiste à s'organiser pour définir la commande. Il s'agit d'abord de partager entre les élus les besoins du territoire. Par exemple, à Vézelay, face aux difficultés rencontrées avec des projets de dimension industrielle, les élus et les principaux partenaires du site se sont rassemblés afin d'identifier les difficultés rencontrées, partager les attentes concernant une stratégie paysagère de transition énergétique centrée sur le site en complémentarité avec les documents existants et identifier l'outil stratégique le plus approprié. L'élaboration d'une stratégie nécessite également de mettre en place une gouvernance dédiée qui s'appuie sur celle du Grand Site de France. A titre d'illustration, dans le Marais poitevin, une vice-présidence et une commission "Climat et transition énergétique" réunissant élus, techniciens, partenaires et experts ont été créées pour piloter la stratégie territoriale énergétique. Ensuite, le cadre de la participation, facteur clé d'appropriation et d'implication des acteurs peut être décliné selon trois modalités : la concertation, la consultation et l'information. Pour la concertation, une attention doit être portée à la constitution d'un panel d'acteurs diversifié permettant d'alimenter les différentes dimensions de la stratégie paysagère de transition énergétique afin de les mettre en synergie. Dans plusieurs territoires, une difficulté à maintenir la mobilisation des acteurs dans le temps a été constatée pouvant être liée à la complexité du sujet. Les espaces de dialogue concernant la transition énergétique étant rares, à plusieurs reprises, un temps important d'expression des ressentis des acteurs a été nécessaire lors des premiers ateliers. Il a également fallu veiller à maintenir le paysage au centre des échanges. Enfin, pour réaliser les stratégies paysagères de transition énergétique, les gestionnaires de Grands Sites de France ont mobilisé une expertise paysagère et énergétique par des appels d'offres. Les premières offres ont reflété le caractère exploratoire de ces commandes avec des professionnels ayant peu l'habitude de travailler ensemble ce qui a conduit à des croisements insuffisants entre les thématiques paysagère et énergétique. Au Massif et balcons du Canigó, dès la notification du marché relatif à l'élaboration du plan de paysage transition énergétique, le gestionnaire a organisé une journée d'immersion sur le terrain avec les bureaux d'étude, l'inspecteur des sites et la paysagiste-conseil de l'État. Elle a permis de partager une culture commune et de rencontrer des élus et acteurs de la transition énergétique. Enfin, dans un contexte budgétaire restreint, des arbitrages ont dû être opérés afin de mettre en cohérence la commande et le budget.

La deuxième étape concerne le diagnostic. Si les premiers diagnostics réalisés ont eu tendance à juxtaposer les enjeux paysagers et énergétiques, plusieurs outils ont été développés afin de les croiser. D'abord, la mise en récit « paysage patrimonial, énergies et climat » a permis de faciliter la compréhension des conséquences spatiales de l'évolution de notre système énergétique ainsi que l'histoire conflictuelle entre les paysages patrimoniaux et les infrastructures énergétiques de grande dimension. Les acteurs ont ainsi pu s'inscrire dans cette mise en perspective historique et les projections dans l'avenir ont pris sens. Des formes variées ont été expérimentées par chaque territoire comme une succession de blocs-diagrammes dans les Gorges de l'Hérault ou des frises chronologiques illustrées à Vézelay. Ensuite, l'expérimentation a mis en avant la contextualisation

des données énergétiques en montrant que certains biais méthodologiques peuvent avoir des répercussions paysagères importantes. Si les objectifs énergétiques sont importants pour partager un ordre de grandeur des efforts à fournir en matière de transition, ils sont aussi le fruit des ambitions et des arbitrages portés par ceux qui les ont établis et méritent d'être questionnés au regard des réalités et besoins locaux. Par exemple, au Puy Mary - Volcan du Cantal, les objectifs proposés en matière d'énergies renouvelables, appuyés sur le scénario négaWatt, ont été adaptés pour être en cohérence avec le site. La production énergétique visée a été réduite de plus de la moitié par rapport au scénario initial qui intégrait la solidarité territoriale mais ne prenait pas en compte les multiples barrages hydrauliques et l'absence de foyers de consommation majeurs à proximité du site. Elle reste toutefois supérieure à la consommation énergétique actuelle du territoire, par ailleurs amenée à diminuer. Le mix énergétique a également été adapté au choix du territoire de ne pas intégrer l'éolien dont le gigantisme provoquerait un effet de miniaturisation et d'écrasement des reliefs emblématiques. Enfin, les diagnostics ont été l'occasion d'enrichir et de partager les spécificités et valeurs paysagères qui constituent le fondement des démarches Grands Sites de France au regard des enjeux de transition énergétique. Pour ce faire, les territoires ont pu s'appuyer sur le dossier de classement du site, le dossier de projet et de programme d'actions du Grand Site de France ainsi que des lectures paysagères et énergétiques sur le terrain ou des ateliers participatifs. L'enjeu a été de maintenir le paysage au cœur des échanges au regard de la complexité du sujet énergétique et d'identifier clairement les évolutions qui fragilisent ces valeurs ainsi que les opportunités, les risques et les questionnements en matière de paysage liés à la transition énergétique. Une synthèse et une hiérarchisation des enjeux paysagers et énergétiques a permis d'amorcer la définition de la stratégie partagée.

La troisième étape est la co-construction d'une stratégie paysagère de transition énergétique solide et équilibrée. Si les diagnostics ont généralement fait consensus, les phases stratégiques, plus engageantes, ont été plus complexes à mener. Pour permettre d'équilibrer les curseurs entre la préservation des valeurs paysagères et de la biodiversité et la transition énergétique, il s'est avéré important de travailler sur plusieurs scénarios paysagers et énergétiques répondant aux objectifs énergétiques fixés dans le diagnostic. Pour faire émerger des solutions à la fois ancrées dans les territoires et inventives, les retours d'expériences ont montré l'importance de croiser les outils du paysage. Parmi les plus pertinents, les croquis jouent un rôle important pour partager une vision prospective commune. Pour alimenter les débats, plusieurs méthodes ont aussi été testées. Les sites démonstrateurs ont été très utiles pour échanger sur différentes compositions spatiales possibles en questionnant les liens entre la production et la consommation, les rapports d'échelle, le respect des trames et des motifs paysagers, les complémentarités avec les usages existants, les effets cumulés des projets, les matériaux, les modèles économiques induits, etc. Cependant, les objectifs doivent être clairement définis pour choisir ces sites et les bonnes échelles de travail. Pour travailler sur des sujets polarisants pour lesquels il existe peu de références qualitatives comme l'éolien, le photovoltaïque au sol ou l'agrivoltaïsme, un travail sur des sites démonstrateurs "type" s'appuyant sur les spécificités paysagères locales a parfois permis de tester des propositions à mettre en débat pour que les acteurs locaux puissent préciser leur positionnement sans cristalliser la discussion sur un lieu précis. Une attention a également dû être portée aux illustrations de transition énergétique issues d'autres territoires, manquant trop souvent de qualité paysagère et qui ne permettaient pas toujours de faire émerger des méthodes ou des perspectives communes. Il est enfin essentiel que cette étape se termine par l'expression d'une vision spatialisée et

argumentée. Les niveaux de précision peuvent être différents selon l'avancement des réflexions dans chaque territoire et la diversité des sujets abordés, mais il est essentiel que la stratégie soit précise et nuancée pour que les collectivités puissent jouer leur rôle dans le cadre des projets. L'argumentaire et les illustrations doivent expliciter clairement l'équilibre et les conditions d'acceptabilité paysagère de la transition énergétique. Dans le cadre des plans de paysage transition énergétique, les grandes lignes de la stratégie ont été esquissées mais le manque de temps n'a pas permis d'approfondir l'ensemble des dimensions de la transition énergétique. Les outils orientés sur un seul type d'énergie comme les Aires d'influence paysagère relatives à l'éolien et aux projets photovoltaïques ou agrivoltaïques au sol à Bibracte - Morvan des Sommets ont permis de développer des cartographies plus précises permettant d'identifier et de partager des zones de vigilance pour l'implantation de nouveaux projets au regard de la valeur patrimoniale du site. Elles ont été accompagnées par des simulations visuelles traduisant les principes d'aménagement à encourager et à éviter.

La quatrième étape initie la mise en œuvre d'une transition énergétique territorialisée par la définition d'un programme d'actions partenarial à court, moyen et long terme. Une des clés de réussite des stratégies paysagères de transition énergétique réside dans les moyens accordés à l'animation. Par exemple, dans le Marais poitevin, la Commission de travail "Transition énergétique et climat" créée lors de l'élaboration de la stratégie territoriale énergétique a été pérennisée. Ses membres se réunissent plusieurs fois par an pour échanger sur la stratégie, approfondir des thématiques, monter en compétence par des interventions d'experts et des visites de terrain. Des chargés de mission permettent de faire connaître la stratégie auprès de l'ensemble des acteurs. Plusieurs champs d'actions peuvent ensuite être mobilisés pour concrétiser la transition énergétique. Les Grands Sites de France peuvent aussi porter des projets à vocation d'exemplarité. Par exemple, dans les Gorges du Gardon, les deux maisons de site ont intégré des panneaux photovoltaïques en toiture. Dans la première située au cœur d'un hameau patrimonial, ils sont gérés par une société coopérative d'intérêt collectif et ne sont pas visibles depuis l'espace public. Dans la deuxième, une ombrière photovoltaïque sous laquelle se situe un espace de détente et de restauration avec vue sur les gorges relie un ancien octroi et à une extension contemporaine. Les Grands Sites de France sont aussi amenés à accompagner des porteurs de projets publics et privés à travers des chartes paysagères et architecturales dédiées ou intégrant les enjeux de transition énergétique ainsi que par une instance de conseil. Par exemple, dans la Vallée de la Vézère, un guichet unique animé par le gestionnaire du Grand Site de France rassemble la DREAL, l'UDAP, la DDT, le service instructeur de la communauté de communes, le CAUE, la Chambre d'agriculture et le maire ou le représentant de la commune concernée pour accompagner les porteurs de projet de restauration ou de construction. Ce guichet unique a été étendu à tous les projets photovoltaïques afin qu'ils puissent bénéficier d'un avis coordonné permettant d'améliorer la qualité des réalisations et d'accélérer les procédures. Les Grands Sites de France peuvent également émettre un avis critique et constructif concernant les projets de dimension industrielle. A titre d'exemple, au Massif et balcons du Canigó, le gestionnaire a intégré un groupe de travail permettant d'accompagner un projet de photovoltaïque au sol porté par les élus locaux dans un ancien site minier, hors site classé, mais intégré dans le périmètre du Grand Site de France. Il a notamment permis d'échanger sur l'intégration paysagère, qui a bénéficié d'un appui de la paysagiste-conseil de l'État, ainsi que sur les enjeux en matière de biodiversité qui restent à approfondir. Dans le Marais poitevin, en complément de la stratégie territoriale énergétique, le gestionnaire a sollicité

une expertise paysagère flash auprès du Réseau des Grands Sites de France pour préciser l'argumentaire paysager contre un projet éolien situé en zone de vigilance majeure de leur schéma éolien. Par ailleurs, les Grands Sites de France cherchent également à alimenter les outils stratégiques et règlementaires comme les documents d'urbanisme, les documents de planification de la transition énergétique<sup>4</sup> ou les autres documents territoriaux<sup>5</sup>. Les Grands Sites de France n'étant pas reconnus comme Personne Publique Associée et bien qu'ils soient identifiés dans la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelable, l'enjeu reste d'être associés et de créer des relations de travail avec les structures qui élaborent ces outils. Les Grands Sites de France visent également à informer et sensibiliser le grand public à travers des outils variés comme des expositions, des publications ou des balades paysagères.

Les enseignements de cette expérimentation ont été partagés dans un guide pratique "Concilier paysage et transition énergétique dans les Grands Sites de France – Stratégies et méthode". A l'occasion de la publication de ce document en 2025, le RGSF a organisé un séminaire à l'Académie du Climat à Paris. Il a réuni près de 150 personnes issues des Grands Sites de France, d'autres collectivités, des services de l'État, des réseaux du paysage, des Aires protégées et de la transition énergétique, des entreprises du paysage et de l'énergie et des représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>6</sup>.

### III. Quel bilan et quelles perspectives ?

L'expérimentation animée par le Réseau des Grands Sites de France a été une des premières à croiser les enjeux des paysages patrimoniaux et de la transition énergétique à l'échelle nationale. Si la démarche est encore exploratoire, elle a porté de nombreux fruits.

Cette expérimentation a d'abord contribué à l'émergence d'une culture commune au niveau local comme national et a consolidé l'envie d'agir. Au-delà de la sensibilisation des acteurs locaux (élu, techniciens, partenaires institutionnels, acteurs socioprofessionnels, habitants) à un sujet complexe, elle a permis de valider la nécessité de se doter d'une vision équilibrée, claire et précise du projet de transition énergétique. Ce dernier doit être cohérent avec le projet de territoire global, concerté et respectueux des valeurs paysagères. Il doit également être porté par les territoires et accompagné par l'État. Les trajectoires de transition énergétique qui ont émergé des territoires ont intégré les réalités locales. Par rapport au cadrage national, ces stratégies locales qui ont vocation à être mobilisées en amont des projets se sont davantage repositionnées sur la sobriété, accompagnée par un large mix d'énergies renouvelables aux justes échelles. Elles sont ancrées, porteuses de sens, argumentées et nuancées car appuyées sur les spécificités paysagères et les besoins locaux. Quand elle est mobilisée dans son ensemble et qu'elle n'est pas réduite aux enjeux de covisibilité, la démarche paysagère offre de nombreuses plus-values. Elle crée un espace de dialogue ouvert permettant d'exposer et de croiser les regards et les enjeux. Elle permet de centrer les débats sur le bien commun à préserver grâce au recours à l'attachement des participants aux

---

<sup>4</sup> plan climat-air-énergie territorial, zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, planification de l'éolien en mer, documents-cadres concernant le photovoltaïque au sol

<sup>5</sup> stratégie énergétique des Parcs naturels régionaux, études de sensibilité paysagère relatives au développement de l'éolien et/ou du photovoltaïque au sol à l'échelle départementale par les DDT, guides de recommandations réalisés par les CAUE

<sup>6</sup> Ce séminaire a permis de réaliser de courtes vidéos témoignant de l'expérience du Réseau des Grands Sites de France, du Marais poitevin, de Bibracte-Morvan des Sommets et de Vézelay. A destination d'un public large, elles peuvent être mobilisées pour des comités de pilotage, des réunions publiques, des événements, les réseaux sociaux.

valeurs locales. Les illustrations sensibles qu'elle mobilise permettent de partager une traduction spatiale possible de la transition énergétique en ouvrant des perspectives opérationnelles. L'approche transversale de la démarche paysagère contribue à ouvrir les regards sur la globalité des enjeux et des aménités pour le territoire concerné et mobilise des ressources paysagères et énergétiques peu mises en avant dans la planification nationale ou par les développeurs.

La souplesse méthodologique favorise la projection en s'adaptant aux besoins du territoire concerné et aux évolutions réglementaires et techniques. La prise en compte d'une "limite paysagère", s'inspirant des limites planétaires, permet la préservation de paysages de haute qualité source de ressourcement et de bien-être pour les habitants et les visiteurs mais aussi de développement économique local et d'attractivité internationale. Pour que la démarche paysagère puisse porter ses fruits, quelques clés de réussite sont cependant à souligner. Elle demande un portage politique fort nécessitant courage et persévérance, une implication constante de la maîtrise d'ouvrage qui s'inscrit dans le temps avec agilité, une coordination essentielle des acteurs et un accompagnement technique et financier adapté. Elle implique également du temps pour s'acculturer aux enjeux, partager et explorer l'ensemble des dimensions de la transition énergétique. A ce stade, les stratégies qui ont émergé de l'expérimentation méritent encore d'être approfondies. Une réflexion complémentaire sur l'agrivoltaïsme, qui a été défini réglementairement au cours de l'expérimentation, serait particulièrement intéressante à porter. Les stratégies nécessitent aussi d'être davantage croisées avec les enjeux de biodiversité.

Pour autant, la qualité des projets de transition énergétique mis en œuvre dans un territoire n'est pas uniquement du ressort des Grands Sites de France ou des gestionnaires locaux mais de l'ensemble d'un écosystème. Cette expérimentation a mis en avant des points d'attention qui nécessitent un travail partenarial fort entre l'État, ses partenaires, les développeurs et les territoires. Ils concernent d'abord la poursuite de la construction d'une culture commune associant le paysage, notamment patrimonial, l'énergie et le climat auprès de l'ensemble des acteurs. Elle passe notamment par la création et le confortement de formations et d'espaces de travail dédiés : Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité animé par l'ADEME et l'OFB ; Comité Utilisateurs de la Chaire Paysage et énergie de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles ; événements du Collectif Paysages de l'après-pétrole ; étude associant les acteurs du patrimoine et de l'énergie portée par le réseau Cler ; pôles EnR départementaux ; etc. Le cadrage réglementaire et méthodologique national mérite également d'être renforcé pour une planification de la transition énergétique qui garantisse les conditions d'un équilibre local, s'appuie sur le paysage et prenne en compte la biodiversité dans les arbitrages à opérer. Plusieurs outils se sont développés dans ce sens : recommandations des ministères en charge de l'Environnement et de la Culture ; guide pour réaliser la transition énergétique par le paysage de l'ADEME ; etc. Les moyens et les compétences mis à disposition des territoires ont besoin d'être consolidés pour l'élaboration des stratégies et leur mise en œuvre opérationnelle, qui manque encore de moyens. L'appel à projets national « Plan de paysage » pourrait intégrer un volet dédié à la mise en œuvre des plans de paysage finalisés. L'expérimentation a également mis en avant la nécessité de créer, vulgariser et mettre à disposition des territoires et des acteurs des données énergétiques utiles à la prise de décision : scénarios énergétiques ; correspondances entre les objectifs chiffrés et leurs différentes traductions spatiales possibles ; connaissance des avantages et des inconvénients de chaque énergie renouvelable (fonctionnement, conséquence sur la biodiversité et les sols, enjeux

financiers); etc. Des besoins ont également été exprimés pour faire évoluer les équipements d'énergies renouvelables afin qu'ils puissent davantage s'adapter aux spécificités de chaque territoire tant en termes de forme, de matériaux que de couleurs.

Si les conditions de la conciliation des enjeux paysagers et énergétiques ne sont pas réunies, le développement massif à court terme de projets d'énergies renouvelables banalisant les paysages continuera d'entraîner à long terme un rejet de la transition énergétique par les populations, en particulier dans les paysages patrimoniaux, ainsi que des réhabilitations coûteuses. Il est donc urgent de prendre le temps aujourd'hui de répondre aux enjeux durablement en opérant des choix éclairés et acceptés qui permettent une réelle accélération de la mise en œuvre de la transition énergétique pour lutter contre le changement climatique.

### **Regard conclusif / Mise en perspective de Lucile Schmid**

L'expérimentation menée par les Grands Sites de France en matière de transition énergétique est passionnante à plusieurs titres. Elle puise à l'approche définie au sein de cette association dès l'origine lorsqu'il s'est agi de concilier la préservation de paysages remarquables et leur mise en valeur durable dans le cadre de projets de territoire. Ce n'est pas un hasard si la sobriété a été un maître mot pour définir cette approche. Et c'est ce même souci de sobriété qui a guidé les initiatives racontées ici.

La montée en puissance des énergies renouvelables a été perçue à l'origine comme une menace pour ces sites remarquables. Rappelons que les recours contre les installations éoliennes et solaires s'appuient en grande majorité sur l'argument d'une atteinte aux paysages. Mais les acteurs des Grands Sites de France ont choisi d'affronter les défis posés en s'engageant dans une expérimentation audacieuse pour croiser les enjeux de transition énergétique et le respect des paysages, portée conjointement avec le Ministère de l'Ecologie et l'ADEME. Ils ont considéré que leur responsabilité de protecteurs de ces lieux remarquables se doublait d'une autre responsabilité, celle d'être véritablement acteurs de la transition énergétique en cours. Ils ont aussi compris que ces expérimentations permettraient de sortir d'affrontements d'autant plus stériles qu'ils ne s'appuient pas sur des analyses situées, et n'envisagent pas les projets dans un processus respectueux des habitants, de la biodiversité et d'une temporalité longue. C'était également une manière de reprendre l'initiative et de devenir véritablement acteurs de possibles projets d'aménagement.

Ce qui frappe à lecture des récits de ces expérimentations, du Marais poitevin au Massif et balcons du Canigó, en passant par la Vallée de la Vézère, le site de Bibracte-Morvan des Sommets, Vézelay, le Puy Mary - Volcan du Cantal, les Gorges de l'Hérault ou du Gardon, c'est qu'il s'est trouvé des acteurs institutionnels et des personnes de bonne volonté pour mener une démarche qui allait à l'encontre des préjugés et de positions à l'emporte-pièce contre les énergies renouvelables de certains responsables politiques jouant sur les peurs et les fantasmes. Les collectivités locales, les services de l'État, les associations, les citoyens engagés ont travaillé de concert pour élaborer des projets qui soient véritablement communs. Mais la concertation et la culture du dialogue mise en avant par les Grands Sites de France ont aussi permis de montrer aux aménageurs la nécessité de

prendre en compte l'attachement des habitants aux paysages, à leurs lieux de vie, à leur histoire et à la beauté de ce qui les entoure. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de tensions, que toutes les incompatibilités disparaissent par magie. Mais l'apport méthodologique de ces expérimentations est réel, le fait qu'elles existent est essentiel. Que la technique ne soit pas l'ennemie de l'esthétique et de la préservation a été un fil rouge de ces processus. C'est un enseignement important.

Ces expérimentations manifestent aussi une vraie vision démocratique. Les rencontres entre les acteurs, les dispositifs d'animation, la prise en compte des temporalités en participant. Mais le plus important est sans doute d'avoir su associer un véritable travail d'enquête sur ces lieux et la possibilité de les transformer sans jamais les dénaturer, à une argumentation compréhensible par tous. Car aux biens communs il faut associer un langage commun, où les exemples concrets permettent de restaurer la confiance et de construire un avenir enfin écologique.

On ne peut que souhaiter une chose. Que cette initiative conduise à une prise en compte plus générale des préoccupations paysagères dans la transition énergétique. Les Grands Sites de France n'ont pas reculé devant la difficulté. L'association a été pionnière et signe ainsi une certaine conception de l'exemplarité, à contrepied d'une approche patrimoniale statique. Elle a privilégié une vision dynamique du paysage et la recherche d'une conciliation des objectifs environnementaux, énergétiques, économiques et sociaux. Qu'elle en soit remerciée et puisse-t-elle être suivie par d'autres.